Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 6 (1870)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL. 15 NOVEMBRE 1870.

6me année. N° 22.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Société des instituteurs suisses. Le Congrès d'Aarau en 1871. — Réunion des professeurs de Gymnase à Olten. — Correspondance bernoise, fribourgeoise — Thèses proposées au synode scolaire du canton de Berne. — Partie pratique.. — Chronique scolaire.

Société des instituteurs suisses.

LE CONGRÈS D'AARAU, EN 1871.

Une circulaire du Comité cantonal des instituteurs, en rappelant aux sociétaires que la prochaine assemblée générale aura lieu à Aarau, leur communique les questions qui feront l'objet des discussions de ce Congrès pédagogique.

Dans l'ASSEMBLÉE générale, on traitera du *libre établissement des instituteurs suisses d'un canton à l'autre*. Le rapporteur est M. Fries, directeur de l'école normale de Kussnacht.

Dans la SECTION DES ÉCOLES PRIMAIRES, on discutera la thèse suivante : *Après avoir quitté l'école, l'enfant oublie souvent ce qu'il a*

appris. Quels moyens pourraient employer l'Etat, les Sociétés, les maîtres d'état, les ecclésiastiques et les particuliers pour empêcher qu'il en fût ainsi, et pour rendre le savoir d'école le plus profitable possible à la vie. Le rapporteur est M. Hurbin, recteur de l'école de district, à Muri.

Dans la SECTION DES ÉCOLES SUPÉRIEURES DE FILLES, la question est celle-ci : *Est-il avantageux pour les filles qu'elles soient séparées des garçons pour l'enseignement ? Et, dans le cas affirmatif, à quel âge devrait commencer la séparation ? Et quelle doit être l'organisation d'une école supérieure de filles.* Le rapporteur sera M. Dula, directeur de l'école normale de Wettingen.

La SECTION DES INSTITUTEURS DES LANGUES MODERNES DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES ET MOYENNES, traitera : *Du but que doit se proposer l'enseignement des langues modernes et des limites dans lesquelles doit se renfermer cet enseignement.* Le rapporteur est M. Hunziker, recteur de l'école cantonale d'Argovie.

Dans la SECTION DE L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES NATURELLES DANS LES ÉCOLES POPULAIRES, le sujet à traiter est ainsi indiqué : *Quelle est la fin principale que l'on doit se proposer dans l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles primaires et secondaires ? Comment cet enseignement doit-il être organisé et quels seront ses rapports avec les autres objets d'enseignement ?* Rapporteur M. le professeur Mühlberg, d'Aarau.

La SECTION DE GYMNASTIQUE étudiera le thème suivant : *Quelles sont les influences nuisibles au développement physique et à la santé de la jeunesse des écoles, soit dans le sein des écoles mêmes, soit à la maison paternelle ? Quels sont les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre pour paralyser ces influences ?* Rapporteur, M. Zürcher, maître de Gymnastique à Aarau.

Dans la SECTION DES CHANTEURS, on recherchera: *quelles sont les exigences de la pédagogie à l'endroit du chant, considéré à la fois comme moyen éducatif et dans ses rapports avec la vie ? De quels principes doit partir l'instituteur pour satisfaire à ces exigences.* Rapporteur, M. Link, maître de musique vocale et instrumentale à l'école normale de Wettingen.

La circulaire se termine par quelques paroles du cœur dont nous donnons le sens ainsi : « Telles sont, chers collègues et amis, les questions que nous avons cru devoir proposer à votre examen, pour ser-

vir d'aliment intellectuel à la prochaine fête et dans ces temps mémorables où les principes religieux et politiques les plus opposés se livrent un combat à outrance et qui démontre avec évidence, combien l'école est encore loin d'avoir rempli sa mission au sein des peuples.

Ce n'est pas que nous songions le moins du monde à faire des questions posées un signe de ralliement des partis dans le rang des instituteurs. Nous désirons, au contraire, offrir un nouveau motif d'union aux éducateurs populaires, tout comme un moyen de rendre l'école plus utile encore et plus salutaire pour la vie de la nation.

Pour atteindre notre but, il ne suffit pas que nos esprits s'entendent, il faut que les cœurs s'unissent de la double étreinte de l'estime mutuelle et de l'amitié. Puissent les heures que passeront chez nous, en 1871, les hommes auxquels la patrie a confié les destinées de son avenir avec celle de la jeunesse, être bénies par la Providence ! Augustin Keller, conseiller d'Etat, président; Hunziker, recteur de l'école cantonale, vice-président; Haberstich, instituteur; Mayer, professeur; Mühlberg, professeur; Riggli, instituteur; Sutermeister, professeur; Brunhofer, instituteur, secrétaire. »

Nos lecteurs auront fait sans doute avec nous la remarque que le Comité central d'Aarau n'a pas jugé à propos d'imiter le Comité de Bâle, qui avait eu la courtoisie de poser une question qui concernât directement les instituteurs de langue française. Nous regrettons qu'on ne l'ait pas fait, *surtout dans les circonstances actuelles*. Nous aurions désiré qu'on nous indiquât tout au moins les motifs de cette lacune, qui pourrait être considérée comme un manque d'égard. Nous espérons qu'il n'en est rien, et que si la Suisse romande semble préterritée dans les *tractanda*, c'est uniquement parce que le programme se trouvait assez chargé comme il l'est par la discussion de 7 objets tous plus ou moins importants. A. D.

La réunion des professeurs de Gymnase, à Olten.

La réunion du corps enseignant des gymnases suisses a eu lieu cette année à Olten, les 1er et 2 octobre. Le choix de cette localité, où devront se tenir désormais une fois tous les deux ans les assemblées annuelles de la société, qui parcourra dans les années intermédiaires nos princi-

paux centres d'études, contribuera sans doute à assurer à ces fêtes une participation plus générale et plus soutenue et à leur donner ainsi un caractère international qu'elles n'ont point eu à un assez haut degré jusqu'ici. Espérons aussi que la Suisse romande, qui aurait tout profit à retirer d'un échange régulier de vues et d'idées sur les questions d'organisation et d'enseignement dans les gymnases, cessera de se tenir presque systématiquement en dehors de ces réunions éminemment utiles. Nos gymnases ou lycées n'ont que peu de rapports avec ceux de France, ils sont frères de ceux de la Suisse allemande et ne peuvent se maintenir à un niveau honorable qu'à la condition de marcher avec les progrès et les améliorations qui se réalisent chez nos voisins.

La première séance, tenue le samedi soir, dans le bâtiment de la gare d'Olten, a été complétement remplie par une communication archéologique de M. le professeur N. Vischer de Bâle sur les deux têtes grecques d'Apollon et d'Hercule du musée de Bâle; inutile de dire que l'éminent helléniste a su éveiller dans son auditoire un vif intérêt pour ces rares échantillons de l'art antique que l'exiguité de nos ressources ne nous permet guère de disputer aux millions étrangers.

La séance principale, qui a duré pendant toute la matinée du dimanche, a été presque complétement remplie par la tractation du premier sujet de discussion, *la discipline en dehors de l'école.* — M. le recteur Hunziker d'Aarau, chargé du rapport, développe avec beaucoup de netteté les diverses faces du sujet et arrive aux conclusions suivantes adoptées par l'assemblée presque sans modification :

1° L'école, poursuivant avant tout un but éducatif, a le devoir d'exiger de l'élève une conduite morale en dehors des leçons; elle a donc le droit de le détourner de tout ce qui pourrait compromettre le succès de ses études.

2° La fréquentation des établissements publics doit être interdite sous menace de punition aux élèves des classes inférieures, tolérée, mais dans des limites restreintes, à partir d'un certain âge; l'expérience prouve que le système de la prohibition absolue ne fait qu'inciter les élèves à la dissimulation et ne porte pas les fruits qu'on en attend.

3° Les recteurs pourront autoriser les élèves qui ne donneraient pas de sujet de plainte, à former des sociétés ayant un but artistique ou scientifique, mais ils devront se réserver le droit de les contrôler.

4° Les sociétés autorisées par le recteur ne devront pas entretenir des relations avec des sociétés d'autres gymnases ou des sociétés d'étudiants ; ces relations qui se cimentent dans des réunions où la bière joue le rôle principal, constituent un danger permanent pour la discipline.

5° Le corps enseignant devra veiller plus particulièrement sur la conduite des élèves qui ne demeurent point chez leurs parents.

6° La discipline en vigueur dans les pensions destinées à recevoir exclusivement les élèves des gymnases devra leur laisser autant que possible le libre emploi de leur temps en dehors des leçons. (La Suisse française ne possède pas, à notre connaissance, d'établissements de ce genre).

La discussion des deux thèses qui figuraient encore sur les tractanda (examen de maturité et enseignement du latin dans les écoles secondaires) fut renvoyée faute de temps à l'année suivante ; et après quelques communications intéressantes de M. le professeur Krippendorf d'Aarau sur l'optique et les procédés de la photographie, on en vint au banquet qui forme le couronnement obligé de nos modestes réunions. Il est inutile de dire que la saine et franche gaîté qui caractérise en temps ordinaire nos fêtes suisses ne put prévaloir contre la tristesse des temps ; aussi presque tous les discours furent-ils de virulents réquisitoires contre cette négation brutale de tous les droits de la raison et de la conscience, qu'on appelle la *guerre !*

Alfred GILLIÉRON. (1)

CORRESPONDANCE.

Berne, 25 septembre.

Monsieur le Rédacteur,

L'intérêt témoigné par l'*Educateur* à tout mouvement scolaire dans notre pays, m'engage à vous adresser un compte-rendu succinct de la réunion des maîtres d'écoles moyennes du canton de Berne, à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister dernièrement.

Une circulaire datée du 12 septembre invitait la Société (Verein bernischer Mittelschullehrer) à se réunir en assemblée générale à Munzingen, le 24 du mois, dans le but principalement de discuter un projet de Statuts et de constituer définitivement cette Société.

Vers onze heures du matin, plus de 70 instituteurs, venus de diverses parties du canton, se réunissaient dans la grande salle de l'hôtel du *Lion d'or* à Munzingen. Le président, M. Kronauer, instituteur à Langenthal, ouvrit la séance en souhaitant la bien-venue aux membres de la Société et leur expliquant brièvement les motifs qui l'avaient obligé de remettre au mois de septembre la convocation de cette assemblée qui aurait dû avoir lieu au mois d'août. Il fait en peu de mots l'exposé de l'activité de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, et

(1) Professeur au Gymnase latin de Neuchâtel. — (Note de la Réd.)

mentionne la formation, à Berne, d'une nouvelle section composée des maîtres des diverses écoles de la ville : école cantonale, école réale de la ville, école municipale des filles, école bourgeoise, etc., etc. Il termine par quelques paroles bien senties à la mémoire d'un des membres les plus actifs de la Société, M. Harri, instituteur à l'école secondaire de Diesbach, près de Thoune, enlevé par une mort presque subite à sa sphère d'activité et à une commune dont il était aimé et honoré.

Après la lecture du protocole de la dernière assemblée, lequel fut adopté sans observation, M. J. Jenzer de Berthoud fut invité à présenter son rapport sur *l'enseignement de la physique* dans les écoles secondaires. Ce travail intéressant et consciencieux, mais, à mon avis, trop long et malheureusement lu assez indistinctement, donna lieu à une discussion calme à laquelle plusieurs membres prirent part, soit pour appuyer, soit pour combattre la méthode indiquée, les idées sur l'emploi des instruments de physique, la répartition du travail dans les classes, l'application des principes proposés, etc. Il serait trop long d'entrer dans de plus amples détails. Une idée cependant mérite d'être relevée et notée; elle consiste à faire servir, dans l'enseignement de la langue maternelle, la matière des leçons de physique à des rendus-comptes oraux ou à des compositions écrites, à faire par les élèves, afin de les exercer à donner de vive voix un exposé clair et précis des parties enseignées, des phénomènes observés, et des moyens d'appliquer à la vie pratique les lois de la nature que l'étude de la physique aura fait découvrir. Cette idée est bonne. L'on objectera peut-être qu'il n'est pas toujours donné à un maître de langue d'être au fait de la science, par conséquent à même de juger si ce que dit l'élève est exact et vrai; mais il me semble qu'il est facile à un maître intelligent de voir si l'élève a saisi ce qui lui a été expliqué, s'il l'exprime avec netteté et s'il sait faire un usage convenable de sa langue pour traduire sa pensée. Il y aurait encore beaucoup à ajouter à ces quelques observations, mais ce n'est pas ici le cas d'examiner la question plus à fond. Qu'il suffise d'avoir noté cette idée qui mérite d'être étudiée de plus près et qui le sera sans doute par un bon nombre d'instituteurs.

Le second objet à débattre était *la discussion et l'acceptation éventuelle d'un projet d'organisation pour la Société* (Voir le *Berner Schulblatt*, nº 28). Les propositions de la Commission spéciale nommée pour rédiger un projet de Statuts, furent discutées article par article et après longue délibération, les unes subirent des changements notables, d'autres ne furent que légèrement modifiées. Les statuts furent enfin arrêtés et acceptés. Je pense qu'ils seront imprimés, et dès qu'ils seront publiés, je m'empresserai de vous en faire parvenir un exemplaire. Ils ne sont

pas longs, c'est là leur bon côté. On commence à comprendre que pour des républicains, souvent moins ils sont réglementés mieux ils marchent.

Les autres *tractanda* n'avaient plus qu'un intérêt secondaire. Il s'agissait encore de présenter les comptes qui se bouclaient par un déficit de 2 à 3 francs, d'arrêter la cotisation pour l'année courante (30 centimes par membre), de fixer le lieu de la réunion de l'année prochaine et enfin de constituer le bureau central ou comité de la Société. Au sujet du lieu de réunion, quelques membres demandèrent que l'on décidât de s'assembler à tour de rôle dans l'un ou l'autre des chefs-lieux de districts; cette opinion ne prévalut pas et la grande majorité se déclara de nouveau pour Munzingen. Quant au bureau, il fut composé, conformément aux nouveaux statuts, d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-caissier, et de deux autres membres. Je regrette de n'avoir pu saisir les noms des élus, et d'avoir négligé de m'en informer depuis.

Au moment où la séance allait être levée, M. Christener, directeur de la section réale de l'Ecole cantonale de Berne, demanda la parole pour exprimer le regret qu'il éprouvait de ne pas voir les écoles moyennes du Jura représentées à cette réunion. Sachant qu'un des membres de la Société, jurassien d'origine, se préparait à envoyer à l'*Educateur* un compte-rendu de la séance de ce jour, il priait l'assemblée de voter des salutations à nos collègues du Jura Bernois et de leur témoigner ainsi le plaisir que l'on aurait de les voir faire partie de la Société. Cette proposition bienveillante fut acceptée à l'unanimité, et les membres présents se levèrent tous en signe d'adhésion. Le Jurassien auquel il venait d'être fait allusion adressa alors quelques paroles de remerciement à l'assemblée pour la preuve de sympathie qu'elle venait de donner à ses compatriotes de la partie française du Canton.

Il fait toujours bon s'entendre dire que l'on est le bienvenu dans une société, que l'on aime à travailler avec vous, etc.. Cela réchauffe le cœur. Mais je crains fort que l'on ne s'en tienne qu'à des salutations. Nos collègues de la partie allemande ne sont pas chiches de leurs paroles d'amitié ; mais ils ne feraient pas un pas pour se joindre aux Jurassiens, ou pour leur faciliter une entrevue avec eux. Je vous en parle en homme qui a essayé et qui n'a pu réussir.

Vers trois heures et demie la séance fut enfin levée et l'on ne tarda pas à s'asseoir à un repas modeste, mais fort bon, où l'on rivalisa d'appétit et de gaieté. Je ne vous dirai rien des *toasts*, qui heureusement ne furent point nombreux ; mais je ne veux pas oublier de vous rapporter un acte de bienfaisance qui fait honneur à la Société. L'un des membres présents proposa de faire une collecte au profit de la famille malheu-

reuse de M. Harri décédé à Diesbach dans le courant de l'année. Cette proposition fut accueillie avec empressement et l'on réunit ainsi la somme d'environ 94 francs qui sera envoyée à la veuve de notre ancien collègue.

L'heure de la séparation avançait. Il fallait songer à retourner chez soi, et nous savons que les chemins de fer n'attendent pas. On prit congé les uns des autres en se disant au revoir, à l'année prochaine, remportant la conviction que des assemblées de ce genre contribuent puissamment à entretenir la solidarité et l'harmonie entre les membres du corps enseignant d'un pays, et bénissant les libres institutions de notre patrie, qui permettent aux citoyens de se réunir sans crainte et en dehors de toute pression officielle, pour discuter librement des intérêts sérieux de l'instruction populaire.

A. Favrot. (1)

Fribourg, le 18 octobre 1870.

La grande nouvelle du jour, c'est toujours celle du régent de Courgevaux dont tous les journaux ont parlé, et qui a été comme vous savez destitué par le pouvoir pour avoir pris part à l'assemblée populaire de Morat qui demandait la séparation de ce district du canton de Fribourg. Il est possible que M. Presset se soit un peu trop agité dans la question de la séparation. Sa position et d'autres circonstances encore lui imposaient, il me semble, plus de retenue. Mais en fin de compte, il n'a fait qu'user de son droit de citoyen, et les instituteurs ne sont pas des parias. Mais l'affaire va être portée aux Chambres fédérales. *Sub judice lis est.* Mieux vaut parler pédagogie pure.

Notre Conseil communal a décidé de dédoubler une des classes primaires des garçons ; car il y en a qui ont plus de 70 élèves. Il a créé en même temps une classe de plus à l'école secondaire et décidé que les élèves de cette classe recevront des leçons de pédagogie, je ne sais de qui par exemple. L'autorité communale a certes droit à notre gratitude pour ces sages mesures. Vous aurez probablement déjà appris ce qui s'est passé récemment au sujet du Cours de langue du P. Girard. Une Circulaire de la Direction de l'Instruction publique en date du 24 avril 1858, l'a banni des écoles rurales. Mais il est encore en usage dans les écoles primaires de la ville de Fribourg. M. Charles, le directeur de l'Instruction publique, avait l'autre jour réuni une Commission à l'effet d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de remplacer cet ouvrage par un autre Manuel. Cette Conférence, composée de deux

(1) Professeur à l'école cantonale de Berne. — (Note de la Réd.)

professeurs du Collége, de M. Pasquier, directeur de l'école normale et du directeur des écoles municipales, l'abbé Favre, a décidé le maintien. Elle a cependant trouvé bon d'adopter pour la 5e classe, la grammaire de Guérard afin que les élèves soient initiés à la terminologie des grammaires françaises. Le Conseil communal à l'ouïe de cette Conférence s'était ému et avait exprimé au directeur de l'Instruction publique le désir de voir conserver le système de notre grand compatriote. On a de la peine à s'expliquer l'acharnement que mettent certaines personnes à effacer jusqu'à la dernière trace de l'influence de cet homme dont les Fribourgeois devraient être fiers comme du seul homme de génie que nous ayons donné au monde. H.

Thèses proposées au Synode scolaire du canton de Berne.

1re Question. *En vue de l'augmentation du nombre des inspecteurs, comment les inspections d'écoles doivent-elles être organisées pour répondre pleinement au but de cette institution ?*

L'inspection des écoles par des hommes compétents s'est affermie dans notre canton. Cependant cette institution comme elle est organisée, souffre de défectuosités sérieuses, qu'il importe de faire disparaître. L'augmentation des inspecteurs d'écoles, portés à 12 par la nouvelle loi scolaire, est considérée comme une importante amélioration qui permettra de remédier aux défectuosités de l'organisation actuelle. Chaque école devra, dans la règle, être soumise à une inspection annuelle complète, et, où les circonstances l'exigent, à des visites de l'inspecteur aussi fréquentes que possible. Ces dernières sont surtout désirables pour les écoles faibles. Les commissions d'écoles sont chaque fois invitées aux inspections. A la fin de l'inspection les résultats, comme les avertissements, les conseils et les instructions nécessaires, seront communiqués d'une manière convenable aussi bien à la commission d'école qu'aux instituteurs et aux élèves. Cette inspection s'étendra aussi bien aux conditions extérieures qu'aux conditions intérieures de prospérité de l'école. Le mode actuel d'inspection, consistant à y intéresser alternativement l'inspecteur et l'instituteur, selon la nature de l'objet d'enseignement ou des circonstances particulières, doit être maintenu. Quand les circonstances l'exigent, l'inspecteur peut réunir les instituteurs et les commissions d'écoles de l'arrondissement, ou respectivement les présidents de celles-ci, pour traiter d'importantes affaires d'école. Il est dans l'intérêt des écoles qu'il existe d'étroites relations, en vue d'un échange mutuel d'idées, entre les écoles normales et les inspecteurs des écoles. Dans ce but il doit exister des réunions régulières du corps enseignant de l'école normale et des inspecteurs.

2me Question. *Comment les exercices de style doivent-ils être traités dans les différents degrés d'enseignement de l'école populaire pour être couronnés de succès ?*

Les exercices de style doivent rendre l'élève de l'école populaire apte à s'exprimer oralement et par écrit, avec clarté, sans équivoque, et avec correction, sur un objet du domaine des connaissances du peuple. *L'école inférieure* prépare la solution de cette tâche en initiant, d'une part, aux applications formelles de l'écriture par les «exercices préliminaires» et par la « scriptolégie », et, d'autre part, en meublant, par « l'enseignement intuitif », l'esprit de l'écolier d'un fond de pensées qui ne peut être clair et distinct qu'à la condition de trouver dans des mots et des phrases leur expression correcte. La première année scolaire, durant laquelle les exercices proprement dits de style manquent complétement, achemine à ceux-ci sous le rapport formel par la scriptolégie, sous le rapport matériel par les exercices d'intuition et les exercices de langage. La deuxième année scolaire suppose ces deux directions et commence des exercices de style, soit par l'écriture correcte des noms des représentations acquises dans l'enseignement intuitif, soit par la production graphique de phrases dans lesquelles les formes fondamentales de la proposition simple sont suffisamment inculquées pour en assurer l'emploi. Dans la troisième année scolaire, comme dans la deuxième pour les formes essentielles de la proposition simple, les formes fondamentales de la proposition composée doivent être exercées et définitivement inculquées ; parallèlement à ces exercices, apparaît ici la reproduction graphique de fragments de style tout à fait simples, de nature spécialement descriptive, mais aussi vers la fin de l'année, de nature narrative. Le but essentiel des exercices de style de ce degré, est la *correction orthographique*. Les moyens d'atteindre ce but consistent dans *la copie* et *la dictée*, spécialement de catégories de mots et de propositions, et exceptionnellement de fragments entiers de style, puis dans *la libre reproduction* de petits fragments de style préalablement traités.

Dans l'*école moyenne* et l'*école supérieure* on substitue de plus en plus à l'objet sensible, l'image spirituelle comme elle est exprimée dans le *morceau de lecture*; dès maintenant le morceau choisi forme *le point de départ* et *le centre* de tous les exercices de style. La tâche principale des exercices de style de l'*école moyenne* est la *correction gramaticale*, toutefois il faut ici contiuuer à donner sans cesse la plus grande attention à la correction orthographique. A côté de la copie, de la dictée et de la libre reproduction, apparaît à ce degré, l'essai de transformation, d'imitation et de reproductions simples.

La copie ne s'applique point à des morceaux entiers de lecture, mais simplement aux mots de ceux-ci qui sont nouveaux pour l'élève, et dont il doit acquérir une représentation exacte et sûre ; *la dictée* concourt, comme la copie, à la correction orthographique et s'applique aux morceaux mnémonisés qui supposent de bonnes représentations des mots inculqués ; quelques morceaux ou fragments de morceaux peuvent aussi ici être exceptionnellement dictés ; la *libre reproduction* est un moyen essentiel de ce degré et du degré suivant, parce qu'elle concourt également à la correction orthographique et à la correction grammaticale de la composition. *Les transformations* ont trait tantôt à la forme, tantôt au fond des morceaux de lecture. En vue de triompher le plus possible des formes grammaticales, les changements bien appropriés à la reproduction de morceaux de lecture, seront ici particulièrement de nombre, de personne et de temps. Une

transformation de forme littéraire ne convient à ce degré qu'aux poésies narratives, attendu que celles-ci s'appliquent de préférence à la prose pour la libre reproduction. L'imitation, en ce qui concerne le fond, est ou une concentration (un résumé) ou une amplification. La concentration doit, ici déjà, comme moyen capital de la culture de l'intelligence, être souvent exercée à l'aide de morceaux narratifs et descriptifs, tandis que l'amplification trouve rarement à être appliquée et seulement à des morceaux du domaine *réal*. *L'imitation* est un exercice de style de nature productive, et n'est point encore un exercice important du second degré, mais elle ne peut point pour des motifs psychologiques et pratiques, être négligée dans aucune des années scolaires de ce degré. Ici elle convient essentiellement aux descriptions qui, après l'étude d'un morceau choisi comme modèle, seront appliquées de la même manière à d'autres matières qui ont avec elle une grande analogie. *La composition*, qui est de nature productive, reste plus encore à l'arrière-plan dans l'école moyenne, et se relie immédiatement à un morceau de lecture déjà traité, dans lequel l'écolier est tenu de rédiger tantôt un rapport écrit sur la classification des parties du fragment traité, tantôt une caractéristique simple des principaux personnages, dût-il consister dans un petit nombre de phrases.

A l'école supérieure, la correction littéraire s'ajoute à la correction orthographique et à la correction grammaticale, comme tâche nouvelle et essentielle. Ces moyens consistent dans la libre reproduction de morceaux de lecture ; cet exercice doit être aussi soigné qu'au précédent degré et les transformations, les imitations et les compositions doivent être graduellement plus prépondérantes. *Les transformations* de nature formelle s'appliquent de préférence aux formes littéraires dans lesquelles quelques narrations sont traduites en dialogues et *vice-versâ*, mais spécialement à l'aide de morceaux de lecture bien chosis, pour en faire rédiger le fond sons forme de lettre. Dans les modifications de fond, la concentration est le moyen de culture le plus essentiel, et il doit pouvoir être appliqué assez souvent pour que les élèves deviennent aptes à exprimer exactement, dans un petit nombre de phrases, les idées principales d'un morceau lu ou d'un exposé quelconque. L'amplification conserve le caractère qu'elle avait eu au précédent degré ; elle peut donc aussi s'appliquer aux poésies, dans la reproduction desquelles certaine partie est développée, soit d'après un entretien, soit selon la fantaisie de l'élève. *Les imitations* comprennent les descriptions, les tableaux, les lettres et la rédaction d'actes de la vie usuelle. Au commencement on rapporte à un morceau choisi et appliqué, quelque objet analogue qui est traité de la même manière ; dans la suite on n'y rapporte que des objets de moins en moins analogues, pour forcer et pour habituer l'élève à des productions plus libres et plus spontanées. *Les compositions* acquièrent ici un autre caractère et une plus grande importance qu'à l'école moyenne ; elles sont le couronnement de tous les exercices de langue et reflètent en elles l'ensemble de la culture spirituelle de l'écolier ; c'est pourquoi vers la fin du temps de l'école, elles sont prépondérantes et forment la transition entre l'école et la vie. Elles comprennent les descriptions, les tableaux, les similitudes, les narrations, les lettres, la rédaction d'actes de la vie usuelle et de petites dissertations. La rédaction doit faire suite

à l'exposé oral, à la condition de laisser une latitude toujours plus grande aux forces nouvelles de l'élève en ce qui concerne l'assemblage et la disposition des pensées.

A l'école inférieure les travaux graphiques sont écrits sur l'ardoise. *La correction* est faite partiellement par l'élève même, à l'aide du livre de lecture, partiellement par des condiciples, en échangeant les travaux. et partiellement enfin sous la haute surveillance de l'instituteur. *A l'école moyenne* les exercices de style sont d'abord faits sur l'ardoise, puis corrigés et transcrits dans un cahier de composition. *La correction* se fait, pour quelques travaux, devant la classe et avec le concours de celle-ci, puis chaque travail est corrigé, soit par l'auteur, soit par un condisciple, et est ainsi approprié à la transcription. *A l'école supérieure* les travaux de style doivent, durant la 7me et la 8me année scolaire, être transcrits dans un cahier, à corriger par l'instituteur, ou, quand cela n'est pas possible, par un élève plus avancé, et pour être mis au net. La 9me année, l'instituteur soigne seul la correction et fait transcrire proprement dans un cahier, ceux de ces travaux qui se recommandent par une valeur relative. *La correction* se fait, pour toutes les fautes que l'élève peut corriger lui-même, par de simples signes ; les autres fautes, surtout celles qui sont de nature grammaticale et littéraire, sont corrigées de la main même de l'instituteur.

Partie pratique.

Réponse au problème du nº 18 : *Ce problème admet deux solutions : le 18 juillet le 26 décembre 1869.*

Solution. L'intérêt de fr. 1 en 1 jour (année de 365 j.) au 5 % est $\frac{5}{36500} = \frac{1}{7300}$ Si nous supposons que le détenteur de l'obligation en question ait perçu un seul semestre d'intérêt le 31 mars 1869, on obtient l'égalité (en représentant le nombre des jours par n)

$$470 + \frac{470\ n}{7300} = 468 + 10 + \frac{10\ (n - 16)}{7300}$$

d'où on tire n = 126 j. après le 15 mars, soit le 19 juillet. Si nous supposons que le détenteur de l'obligation en question ait perçu les deux semestres d'intérêt payables le 31 mars et le 31 octobre 1869, on obtient l'égalité

$$470 + \frac{470\ n}{7300} = 468 + 10 + \frac{10\ (n - 16)}{7300} + 10 + \frac{10\ (n\ 230)}{7300}$$

d'où l'on tire n = 286 j. après le 15 mars soit le 26 décembre.

Ont résolu ce problème exactement : MM. *Ariste Robert*, instituteur à la Chaux-de-fonds et *X*... à Es., Vaud.

Les examens d'Etat, qui ont eu lieu à Neuchâtel les 24, 25, 26 et 27 octobre, nous fourniront la matière de la partie pratique de ce numéro, Nous nous bornerons, aujourd'hui, à des indications sommaires, sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

MATHÉMATIQUES.

Voici les problèmes donnés :

I. Aux demoiselles.

A) *Arithmétique.*

1) Additionner les nombres 3/4, 1, 8, 2/3 et 0,3636.

2) Un train direct part de Lausanne à 9 h. 40′ du matin et arrive à Fribourg à 11 h. 65′. On demande à quelle heure arrive à Fribourg le train ordinaire partant de Lausanne à 12 h. 15′. Un train ordinaire fait 28 kilomètres à l'heure et un train direct fait 32 kilomètres à l'heure. En outre le train ordinaire emploie 5 minutes d'arrêt de plus que le train direct.

B) *Comptabilité.*

Etablir par la partie simple la comptabilité d'une modiste.

II. Aux messieurs.

A) *Arithmétique.*

Un ouvrier qui s'est engagé à travailler pendant 25 jours, a fait les 7/10 de son ouvrage, mais comme il avait déjà touché les 4/5 du prix total, il travaille encore 2 jours et il rend fr. 5,10 centimes pour s'acquitter.

On demande le prix de sa journée.

B) *Géométrie.* — Une sphère a pour volume 70 mètres cubes. Trouver son rayon à un centimètre près.

C) *Algèbre* — Multiplier les polygones

$$n^4 - 2n^3 + 4n^2 - 6n + 8 \text{ et } n^2 - 3n + 5$$

Faire la preuve par la division.

D) *Comptabilité.*

Etablir un compte courant à intérêts d'après des données déterminées.

E) FRANÇAIS.

La *dictée*, composée d'après la Rhétorique de Le Clerc, avait pour titre : *Du style figuré.* Il n'y a pas de difficultés grammaticales proprement dites, mais pour l'écrire correctement, il faut posséder une somme de connaissances littéraires assez considérable. Au reste cette dictée est bien choisie, et elle instruit et intéresse tout à la fois. Nous la donnerons prochainement avec quelques explications.

Le sujet de *composition* était celui-ci : *Une leçon de géographie donnée pendant une promenade.* (On suppose un instituteur qui s'adresse à ses élèves).

Enfin le travail d'analyse littéraire était désigné comme suit : Faire l'analyse littéraire du morceau suivant, donner un titre convenable à ce morceau, et de plus en tirer une moralité applicable à la vie, aux affaires humaines. (Suivait la dictée de la fable de Lafontaine : *Le cierge*, moins les quatre vers qui en forment la moralité.)

A. B.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Berne. *Porrentruy*. Le 19 octobre est décédé M. Joseph Durand, professeur et recteur de l'Ecole Cantonale de Porrentruy. Depuis plus d'une année déjà, M. Durand avait dû résigner ses fonctions. Mais on se berçait de l'espoir de le voir entrer en voie de guérison et reprendre la direction d'un établissement auquel il avait rendu les meilleurs services. Tous les amis de l'instruction publique, de l'Ecole Cantonale et tous les admirateurs du savoir uni à la vertu et à un dévouement éclairé donnent le plus vif regret à la mort de l'homme distingué qu'ont perdu le Jura, la science de l'enseignement et l'administration scolaire. L'*Educateur* espère vouer à M. Durand une notice plus étendue et plus en rapport avec la grande perte que fait l'instruction publique.

Fribourg. La mort du Curé Meinrad Meyer, bibliothécaire cantonal et érudit historique laborieux, a été mentionnée par tous les journaux de ce canton comme une perte pour les études sérieuses. La plupart de ces feuilles n'ont pas songé à rappeler que l'instruction publique l'a compté aussi pendant de longues années comme un de ses promoteurs les plus assidus et même comme un membre actif. Pendant les neuf ans du régime radical, M. le Curé Meyer a siégé au sein de la Commission permanente des Etudes, et au début de ce régime en 1848, il prit une part considérable à l'élaboration de cette loi sur l'instruction publique, que des juges compétants appelaient la meilleure de l'Europe. C'était le jugement qu'en portait entr'autres M. Gioannis, Inspecteur général des écoles de la Sardaigne. Comme membre de la Commission de l'Ecole normale et Cantonale, M. Meyer a montré beaucoup d'intérêt pour cet établissement et assistait régulièrement aux examens et solennités scolaires. Antérieurement au régime de 48, M. Meyer donnait les leçons de religion et d'autres cours aux forçats, en faveur desquels il avait créé une société pour s'occuper du placement de ces malheureux à leur sortie.

C'est lui qui dès la première séance de la Commission le 20 Janvier 1848, insista pour la réalisation des fonds d'Ecole posée en principe dans la loi de 1834, mais restée sur le papier depuis cette époque. Dans la séance du 26 Janvier, M. Meyer vota l'abolition du placet épiscopal pour les Instituteurs. Dans celle du 28, il voulait rendre les écoles secondaires obligatoires et ne parvint pas à faire passer son opinion. Dans la séance du 5 février, il vota contre le projet de M. Daguet, relatif à l'Ecole Cantonale, et voulait, comme le Père Girard, le maintien du Collége St. Michel sur ses anciennes bases, avec une organisation nouvelle dans le sens du projet présenté par le vénérable président de la Commission, et que par déférence la Commission finit par accepter, mais qui n'obtint pas la sanction du Conseil d'Etat et du Grand-Conseil, parce que le Père Girard ne pouvait pas se charger de la direction du collége.

Enseignement agricole

Cours qui seront donnés du 14 novembre au 24 décembre 1870.

1. Etude des terrains agricoles. M. *Risler*. Mardi et vendredi : de 2 à 3 h.
2. Agriculture. M. *Borgeaud*. Mercredi : de 8 à 9 h. Jeudi et samedi de 9 à 10 h.
3. Chimie. M. *Brélaz*. Mardi et vendredi de 9 à 10.
4. Notions de météorologie et de physique. M. *Schnetzler*. Mardi et Jeudi : de 11 à 12 h.
5. Zoologie agricole. M. *Schnetzler*. Lundi, mercredi et vendredi : de 11 à 12 h.
6. Arpentage, machines agricoles et constructions rurales. M. *Cuénoud*. Lundi, mercredi : de 9 à 10 h., et vendredi : de 8 à 9 h.
7. Législation rurale. M. *Carrard*. Lundi et jeudi : de 8 à 9 h.
8. Comptabilité agricole. M. Armand *Forel*. (Les jours et les heures seront indiqués plus tard.)

Les cours se donneront dans le local de l'Ecole industrielle cantonale, maison Dentan, derrière la Grenette, à Lausanne. Ils commenceront lundi 14 novembre à 9 heures.

En dehors des élèves, tonte personne est admise à suivre les cours

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à M. Borgeaud, professeur.

Pour étrennes, en souscription :

Les Poëtes de la Suisse romande, bel album de 24 photographies des poètes vaudois, genevois, jurassiens, etc. Prix 12 francs ; chaque photographie séparée, 70 c. S'adresser à M. Fréd. Voruz, photographe, Cité derrière, Lausanne.

Chez le même, photographies des généraux français, prussiens : la reine Augusta, MM. Thiers, Gambetta et Jules Favre, (chacune 70 c.)

Librairie Blanc, Imer et Lebet.

Rue du Bourg 1, Lausanne,

Ouvrages de fonds dédiés aux Ecoles.

Nouveau manuel de lecture, gros caractère, in-12, cart. 1 franc

Livre de lecture à l'usage des *Ecoles de la Suisse romande*. Degré supérieur 1 fr. 20. — Degré intermédiaire 1 fr.

Petite grammaire des écoles primaires, par S. Blanc, cart. 60 c.

Essai d'un cours d'instruction civique et d'économie politique, par le même, in-12, cart. 1 fr. — *L'instruction civique seule*, 60 c,

Recueil de problèmes de calcul de tête et d'arithmétique par le même, 2me édition revue et très augmentée, 1 fr. 25.

Petite Arithmétique des écoles, 1 franc. Réunie au *Recueil de problèmes* cart. 2 fr. 50

Essai d'une histoire universelle, par le même, 4me édition, cart. 2 francs

Petite histoire de la Suisse, par J. Matthey, 4me édition, cart. 70 c.

Système métrique des poids et mesures. par L. Pasche in-12, 1 franc.

Petite astronomie des écoles, par S. Blanc, 2me édition, 30 c.

24 chants pour l'éc le, par R. Becker, oblong, 30 c.

Histoire biblique des écoles et des familles, (dite de Calw), avec vignettes dans le texte, autorisée dans les cantons de Vaud et de Berne, cart. 1 fr. 25.

Récits d'Histoire Sainte de Kurz, traduits de l'allemand par MM. Baillif et Virieux, pasteurs, autorisés dans le canton de Vaud.

Ancien Testament, cart. 1fr 25.

Nouveau Testament, cart. 1 franc.

COURS MÉTHODIQUE DE CALLIGRAPHIE,

PAR G. GUIGNARD.

Cours complet, 5 francs.
Cahier d'anglaise, 2 fr. 50.
Cahier d'écriture de genre (ronde, bâtarde, coulée et gothique), 2 francs.
Ces ouvrages se trouvent chez l'auteur, Cité devant, 24, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse française.

Chez H. Keller, éditeur de cartes, à Zurich,

Il a paru tout récemment,

Une grande carte murale de la Suisse, construite d'après la carte topographique du général Dufour et les meilleures Cartes des contrées limitrophes, dessinées selon des principes tout particuliers, par H. Keller fils et lithographiées par R. Leuzinger.

Echelle 1 : 200,000. Huit feuilles, mesurant, jointes et sans la marge, 117 centimètres en hauteur, sur 175 en largeur. Prix: fr. 10.

Voici la critique que donne de cette carte la *Feuille d'avis* du canton de Schaffhouse :

« Toutes les formes caractéristiques du terrain y sont rendues dans leurs traits principaux. Non-seulement les grands massifs de nos hautes Alpes s'y détachent en relief, mais toute la topographie accidentée de notre pays se présente à l'œil sous son véritable aspect, en montrant le passage des Alpes hautes et basses au grand plateau suisse et de celui-ci au Jura. Même dans les parties les plus compliquées se retrouvent, autant que le format l'a permis, tous les détails topographiques, et malgré cette richesse de détails, l'aspect de la carte est des plus satisfaisants. »

Autres publications du même éditeur :

Grande carte murale de la Suisse, par Keller, ancienne édition, 1 : 200,000, 8 feuilles, prix réduit, fr. 5.

Grande mappemonde murale, par Keller, non moins favorablement critiquée, revue en 1869 et 1870.

Hémisphère oriental, 4 feuilles, fr. 4.
» occidental, 4 feuilles, fr. 3»50.

Grande carte murale de l'Europe, par Keller, 4 feuilles, revue récemment.

Grande carte murale de la Terre Sainte, par Keller, pour école et famille, avec nombre de renvois sur la Bible. (Nomenclature allemande), 3 feuilles, prix réduit, fr. 3.

On peut se procurer ces cartes par les librairies. L'éditeur aussi est prêt sur demande, de les envoyer à inspection, pour un temps limité.

En préparation : *Nouvelle petite carte de la Suisse pour les écoles.*

L'institut Looser, à la Grünau, près Berne, cherche un maître de langue française. La place pourrait convenir à un jeune instituteur qui chercherait l'occasion d'apprendre l'allemand. Il serait logé, nourri et blanchi et recevrait au moins 200 francs pour 10 leçons par semaine. On désirerait que deux ou trois de ces leçons fussent consacrées à la gymnastique. Si l'instituteur pouvait donner des leçons de musique, elles lui seraient payées à part.

S'adresser directement à M. Looser, ou au soussigné,

Aimé HUMBERT.

NEUCHATEL. — IMPRIMERIE G. GUILLAUME FILS.

APPEL

EN FAVEUR DES ORPHELINS DE LA GUERRE

Le Comité Directeur de la Société pédagogique de la Suisse romande, aux instituteurs, institutrices, chefs d'institution, membres des autorités scolaires, amis de l'enfance et de l'humanité.

Messieurs, chers collègues, chers amis,

Les temps que nous traversons sont profondément douloureux. La guerre, la hideuse guerre, a secoué sa torche sinistre sur deux grandes nations qui étaient faites pour s'aimer et non pour s'entre-détruire. Les batailles ont succédé aux batailles et les morts se sont entassés sur les morts. Paix à ceux qui sont tombés dans ces combats de géants auxquels notre époque assiste! Paix, oui, paix!... mais, douleur, trois fois douleur, pour ceux que les liens de famille attachaient à ces infortunés moissonnés par le canon! Et ceux-là, qui sont-ils?... Des pères, des mères, des femmes et des enfants,... des enfants au berceau, des enfants en bas âge, des enfants assez développés pour comprendre et pour sentir toute l'étendue du malheur irréparable qui les frappe. Fidèle à sa mission providentielle, le peuple suisse a cherché, par tous les moyens possibles, à atténuer les maux qui fondent et sur les vainqueurs et sur les vaincus. Il s'est dépensé, il s'est donné, il s'est livré tout entier. Mais, a-t-il tout fait, quand même? Non, car il y a une partie de ce peuple qui, jusqu'ici, a été tenue à l'écart; cette partie, ce sont les enfants, les fleurs du présent, mais les fruits de l'avenir. Il est donc temps de s'adresser à eux....

Le désir de voir s'organiser dans nos écoles suisses une collecte en faveur des milliers d'orphelins que cette incompréhensible et désespérante guerre a faits, a été manifesté dans plusieurs lettres adressées à l'*Educateur*, et, tout récemment encore, il s'est accentué d'une manière

positive dans les conférences générales des instituteurs neuchâtelois. C'est pour répondre à ces sentiments philanthropiques qu'il partage en plein, que le Comité Directeur vient, en ce moment, adresser un chaleureux appel en faveur des orphelins de la guerre, à tous les enfants de notre chère et heureuse patrie. Il prie donc tous les instituteurs, institutrices, chefs d'institution, pères et mères, membres des autorités scolaires, amis de l'éducation et de la paix, de bien vouloir donner connaissance de l'appel ci-dessous aux enfants qui sont sous leur direction, de recueillir les dons qui pourraient être faits, et de les transmettre au Comité Directeur, à Neuchâtel, qui lui, se chargera de les faire parvenir à qui de droit. Le temps presse, hâtons-nous. Educateurs, rappelons-nous que notre maître, Pestalozzi, a commencé son œuvre féconde, avec des orphelins, infortunées victimes de la guerre. Suivons son exemple et venons en aide aux orphelins.

Il sera publié, dans l'*Educateur*, la liste des dons reçus avec l'indication de leur provenance.

Aux enfants des écoles de la Suisse.

Chers élèves, chers amis,

Vous êtes jeunes, vous êtes enthousiastes, vous devez être généreux.

Vous êtes faibles, vous êtes sensibles, vous devez être compatissants.

Compatissants et généreux, c'est dans votre nature, c'est dans vos sentiments, et nous croyons aux sentiments naturels.

Ce sont les seuls vrais.

La plupart d'entre vous, grâce à vos bons parents, jouissent d'une position aisée ; tous, vous avez le nécessaire ; le pain qui nourrit le corps, l'école qui forme l'intelligence, le foyer paternel où se réchauffent l'âme qui prie et le cœur qui aime.

En un mot, vous êtes heureux !

Heureux, autant qu'on peut l'être sur cette terre, où le vrai bonheur n'habite pas.

Eh bien ! nous venons vous adresser un appel, et nous sommes sûrs qu'il sera compris.

Vous avez tous entendu parler de la guerre, n'est-ce pas ? et, quoique ne vous rendant pas bien compte de ce qu'est cette horrible chose, vous savez que la guerre fait des victimes ; que là on se tue, on se blesse, on s'estropie.

Et ceux qui sont ainsi tués, blessés et estropiés, ce sont des hommes, des créatures du bon Dieu comme vous et comme nous.

Même il arrive souvent que ces malheureux, comme notre héroïque Winkelried dont vous connaissez le dévouement, ont une femme et des enfants, qu'hélas! ils ne peuvent pas toujours recommander à leurs concitoyens.

Le père tué à la bataille, que deviennent les enfants?

Vous le savez, ils sont orphelins, et qui dit orphelin, dit le plus souvent malheureux, abandonné, délaissé. Sans doute que la mère leur reste, mais seule, sans appui, sans soutien, que fera-t-elle?...

Aujourd'hui, l'histoire des rois et des grands a enregistré de nombreuses batailles, de brillantes victoires, d'héroïques défenses, mais l'histoire des peuples, la nôtre d'histoire, que dit-elle?

Ce qu'elle dit, c'est que des milliers et des milliers d'enfants de votre âge sont orphelins. Puis, elle se tait, elle se voile la face, elle pleure et elle gémit.

Pleurons, oui, pleurons avec elle, mais faisons plus. Cherchons à adoucir les souffrances de ces malheureux orphelins, vos frères et vos sœurs, nos fils et nos filles.

Nous ne pouvons pas ramener au foyer de famille le père qu'une balle ou qu'un boulet a couché dans le tombeau, mais nous pouvons empêcher que la misère ne s'ajoute aux souffrances du cœur.

Enfants, vous pouvez appliquer sur bien des maux le baume précieux de Galaad.

Vous pouvez ramener le contentement, sinon la gaieté et la joie, à bien des foyers.

Pour cela, donnez votre pite en faveur des malheureux orphelins de la guerre.

Faites comme la veuve de l'Evangile, et Jésus, l'ami des enfants, vous bénira.

Vous le savez, le Christ a dit : « Celui qui donne une goutte d'eau à un de ces petits qui croient en moi c'est comme s'il la donnait à moi-même. »

Et ces enfants, ces orphelins, croient au bon Dieu, ils ont confiance en lui et ils répètent avec Joas :

« Aux petits des oiseaux, Dieu donne la pâture,
« Et sa bonté s'étend sur toute la nature. »

Enfants des écoles de la Suisse,

Il y a quelques années, on vous adressait déjà un appel.

Le Grütli, ce berceau de notre liberté, cet autel de notre indépendance, allait passer entre des mains privées et devenir un objet de lucre et de spéculation.

On vous proposa, au nom de la patrie, d'en faire l'acquisition.

Vous répondîtes, oui, et vous trouvâtes la somme nécessaire.

C'était bien, c'était beau, c'était patriotique.

Aujourd'hui, nous vous demandons, au nom de l'humanité, de réunir vos dons pour venir en aide aux orphelins de la guerre.

Ne répondrez-vous pas de la même manière, et ne pourrons-nous pas dire aussi :

C'est bien, c'est beau, c'est philanthropique !

Oui, certainement, et nous vous remercions d'avance, avec tous les hommes de cœur, pour tout ce que vous ferez en faveur de vos infortunés frères et sœurs de la France et de l'Allemagne.

Que Dieu garde et protége notre patrie, qn'il en éloigne la guerre, la triste guerre, qui fait tant de veuves et tant d'orphelins !

Neuchâtel, le 15 novembre 1870.

Au nom du Comité Directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande :

Le Président,

A. BIOLLEY.

Le Secrétaire,

F. VILLOMMET.